



L'ESCAR

Bienvenue à l'école

édition 2019-2020

L'inscription à l'école
La restauration scolaire

Les services périscolaires
L'aide aux leçons





© Syda Productions - AdobeStock.com



© Claudia Paulussen - AdobeStock.com



© Irina Schmidt - AdobeStock.com



© pictworks - AdobeStock.com

+ Préambule

Depuis la rentrée scolaire 2018-2019, la Ville de Lescar est donc revenue à la semaine scolaire de 4 jours. Ce retour n'a toutefois pas remis en cause notre engagement vis-à-vis du respect des rythmes de l'enfant. Un nouveau Projet Éducatif du Territoire (PEdT) a ainsi été voté en juin dernier et mis en œuvre dès le mois de septembre. Aux TAP ont succédé des ateliers périscolaires thématiques, laissés au choix des enfants, se concluant à la fin de chaque cycle par un « Grand événement ».

Trois thèmes majeurs ont ainsi été retenus en transversalité entre le service des Affaires scolaires en charge des temps périscolaires et la Maison de l'Enfance en charge des temps extrascolaires, dans le prolongement des conseils d'école : l'Environnement, la Citoyenneté et le Parcours culturel. Des actions pédagogiques ciblées en lien avec ces thématiques ont

ainsi été proposées par les équipes d'animation tout au long de l'année. Il en sera ainsi l'année prochaine.

D'importants travaux d'entretien, d'amélioration et de mise aux normes pour l'accessibilité des locaux, ont par ailleurs été entrepris durant ce mandat et seront poursuivis jusqu'à son terme. La qualité pédagogique de nos écoles est reconnue et le soutien que nous apportons aux enseignants tant matériel que financier, conforte leur réputation. C'est là, notre priorité : donner aux enfants les moyens de grandir et de s'affirmer, en toute sérénité.

Pour toute information complémentaire à ce guide, n'hésitez pas à prendre contact avec le service des Affaires scolaires en Mairie.

Bonne rentrée à toutes et à tous !

Christian Laine

Maire de Lescar

Vice-Président de la communauté
d'agglomération Pau Béarn Pyrénées



+ Les écoles maternelles publiques

École maternelle des Prés



Allée des Prés
Directrice : Sandra Larroze
Tél. 05 59 81 57 44
maternelle.lespres@lescar.fr

École maternelle du Laoü



26 Avenue Roger Cadet
Directrice : Catherine Lalanne
Tél. 05 59 81 57 46
maternelle.laou@lescar.fr

École maternelle Victor-Hugo



Avenue de Tarbes
Directeur : Philippe Cecchetto
Tél. 05 59 81 57 48
maternelle.victorhugo@lescar.fr

La semaine scolaire

7h30 > 8h30	8h30 > 11h45	11h45 > 13h45	13h45 > 16h30	16h30 > 18h30
ALAE*	Enseignement	Restauration ALAE*	Enseignement	ALAE*

*ALAE: Accueil de loisirs associé à l'école

Les ATSEMs

Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) travaillent auprès des enseignants et des enfants.

Les ATSEMs sont chargées de l'assistance au personnel enseignant pour l'accueil, l'animation, la restauration et l'hygiène des jeunes enfants, ainsi que de la pré-

paration et la mise en état de propreté du matériel et des locaux.

La qualité du travail conjoint enseignant-ATSEM est source de sérénité dans l'école, mais aussi de grande efficacité pédagogique dans les classes.

+ Les écoles élémentaires publiques

École élémentaire Paul-Fort



Rue du Taà

Directeur: Pierre Saint-Picq

Tél. 05 59 81 57 45

elementaire.paulfort@lescar.fr

École élémentaire du Laoü



30 Avenue Roger Cadet

Directeur: Guy Le Férec

Tél. 05 59 81 57 47

elementaire.laou@lescar.fr

École élémentaire Victor-Hugo



Avenue de Tarbes

Directrice: Fabienne Cara

Tél. 05 59 81 57 49

elementaire.victorhugo@lescar.fr

La semaine scolaire

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

7h30 > 8h30	8h30 > 11h45	11h45 > 13h45	13h45 > 16h30	16h30 > 17h	17h > 18h	18h30
ALAE*	Enseignement	Restauration ALAE*	Enseignement	ALAE*	Aide aux leçons	ALAE*
				ALAE*		

*ALAE: Accueil de loisirs associé à l'école

Plan Vigipirate

Afin d'assurer la sécurité des enfants, les écoles publiques de la commune appliquent le plan Vigipirate :

- Chaque enfant est déposé et récupéré à l'entrée du portail de l'école.
- L'accueil à l'entrée des écoles est assuré par un adulte.

- Aucun adulte étranger à l'établissement ne peut pénétrer dans celui-ci sauf cas exceptionnel.
- Un contrôle visuel des sacs peut être effectué.
- Les consignes de sécurité sont affichées devant chaque école.

La restauration scolaire

Toutes les réservations ou annulations en cantine sont soumises à un délai de 3 jours ouvrés avant 9h (hors samedi, dimanche et jours fériés) et se font auprès du service Affaires scolaires.

Exemple : Pour un repas pris le lundi, la réservation ou l'annulation doit se faire le mercredi précédent avant 9h.

Le tarif applicable pour l'année en cours est de 2,80 €/repas. Il est toutefois susceptible d'être réévalué à chaque rentrée scolaire.

La fourniture de repas est assurée par la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées. Les repas sont fabriqués à la Cuisine centrale de Jurançon. La remise en température et le service sont réalisés dans les restaurants scolaires par les agents municipaux de chaque commune.

La cuisine communautaire propose également des menus adaptés à certaines allergies (PAI) ainsi que des repas végétariens. Vous pouvez consulter l'ensemble des menus sur le site www.agglo-pau.fr.



Mercredi loisirs

De multiples solutions, alternatives et complémentaires à l'école, sont à la disposition des familles pour accompagner les enfants durant la journée du mercredi. Centres de loisirs, services municipaux et associations proposent ainsi des activités variées et des formules adaptées en fonction de la disponibilité de chacun : à l'heure, à la demi-journée ou à la journée.

© Christian Schwier - AdobeStock.com



Accueil de loisirs sans hébergement

Maison de l'Enfance (3-11 ans)

Plaine du Liana

Tél. 05 59 81 57 37 | enfance@lescar.fr

Centre social l'Escale (6-12 ans)

Complexe Victor-Hugo – Rue Ravel

Tél. 05 59 81 57 25 | escale@lescar.fr

Écoles municipales artistiques

- Danse (à partir de 4 ans)
- Cirque (à partir de 4 ans)
- Musique (à partir de 6 ans)

Centre Animation Rencontres,

Rue Raoul Follereau

Tél. 05 59 81 57 34

ecolesartistiques@lescar.fr

Sport et loisirs

- Baby-Gym (à partir de 3 ans)
- Activités proposées par les associations

Complexe Désiré Garrain,

Avenue Roger Cadet

Tél. 05 59 81 57 38

sport.loisirs@lescar.fr

+ Les services périscolaires

L'Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE)

L'ALAE a lieu tous les matins de 7h30 à 8h30, les midis de 11h45 à 13h45 en complémentarité de la restauration et tous les soirs de 16h30 à 18h30.



© Mike Fouque - AdobeStock.com

Les équipes périscolaires, formées d'un référent et d'animateurs diplômés, proposent des activités ludiques, artistiques, sportives, manuelles, culturelles et exercent toutes, une fonction éducative et collective auprès des enfants. Elles sont les relais entre les enseignants et les parents.

L'ALAE est un lieu d'épanouissement, de socialisation, d'apprentissage de la citoyenneté au travers de la vie en collectivité. Il est conçu pour permettre un accueil éducatif de qualité.

L'ensemble des activités proposées répond aux objectifs fixés dans le PEdT (Projet Éducatif du Territoire) de la commune dans le respect des règles de sécurité. Les activités sont proposées en lien avec une thématique trimestrielle commune à l'ensemble des écoles. Un soin particulier est porté au rythme et aux besoins de l'enfant.

L'ALAE est facturé 30 euros à l'année.

L'aide aux leçons

Dans les écoles élémentaires uniquement

L'aide aux leçons a pour rôle de contribuer à l'épanouissement des enfants. Ce soutien utilise des méthodes et des approches facilitant l'acquisition des savoirs et la valorisation des acquis afin de développer l'autonomie personnelle.

L'aide aux leçons a lieu tous les soirs, uniquement en école élémentaire.

Enfants et parents définissent, au choix, un ou deux soirs par semaine lors de l'inscription en début de trimestre.

Les enfants sont accueillis et pris en charge par un intervenant référent et accompagnés dans les locaux de chaque école ou à proximité immédiate.

L'équipe pédagogique est composée d'intervenants placés sous la responsabilité du service des Affaires scolaires.

Nombre de places limitées.

Tarifs

Pour les Lescariens : 7,50 € par enfant et par trimestre pour une séance hebdomadaire ou 13 € pour deux séances.

Pour les Hors Lescar : 22 € par enfant et par trimestre pour une séance hebdomadaire ou 40 € pour deux séances hebdomadaires.

Les vacances scolaires

Toussaint : du 19 oct. au 4 nov. 2019.

Noël : du 21 déc. 2019 au 6 jan. 2020.

Hiver : du 18 avril au 4 mai 2020.

Printemps : du 13 au 29 avril 2019.

Été : à partir du 4 juillet 2020.



© pressmaster - AdobeStock.com

Pour chaque période de vacances scolaires, des programmes sont proposés par la Maison de l'Enfance, le Centre social l'Escale et la Maison des Jeunes, pour des activités adaptées à chaque âge, de 3 à 17 ans.

Pour les 3-11 ans

La Maison de l'Enfance

Plaine du Liana

Tél. 05 59 81 57 37 | enfance@lescar.fr

Pour les 6-12 ans

Centre social l'Escale

Complexe Victor-Hugo, rue Ravel

Tél. 05 59 81 57 25 | escale@lescar.fr

Pour les 12-17 ans

Maison des Jeunes

CAR, rue Raoul Follereau

Tél. 05 59 81 57 34 | jeunesse@lescar.fr

Le service des affaires scolaires

Direction Citoyenneté et Proximité

Service des affaires scolaires

Hôtel de ville

Allée du Bois d'Ariste, 64238 Lescar Cedex

Responsables affaires scolaires

Carine Bory - Julie Sohier

Tél. 05 59 81 57 50

affaires.scolaires@lescar.fr



© Christian Schwier - AdobeStock.com

Service communication - Ville de Lescar 2019 - Couverture © WavebreakMediaMicro - AdobeStock.com